



Foire aux questions sur la rage

Mise à jour : septembre 2017

Chiffres clés

- La rage tue environ **60 000 personnes** chaque année, principalement des enfants des zones rurales.
- Plus de **95 %** des cas humains sont dus à des morsures par des chiens infectés.
- La vaccination de **70 %** des chiens permet d'éradiquer la rage dans une zone endémique.
- Plus de **19,1 millions de doses de vaccins contre la rage** ont déjà été distribuées majoritairement à des pays d'Afrique et d'Asie par l'OIE (août 2017).

LA MALADIE

1. Qu'est-ce que la rage ?

La rage est une maladie **virale** qui touche le **système nerveux central** des **mammifères**, dont celui de l'homme. Le virus est présent dans la salive et le cerveau des animaux infectés. Il est généralement transmis par la morsure d'un animal malade, le plus souvent un chien ou un autre carnivore. La période d'incubation est variable, allant de plusieurs semaines à plusieurs mois, mais **une fois que les symptômes sont installés**, la maladie est **mortelle**, aussi bien pour les animaux que pour l'homme.

2. Quel est le virus de la rage ?

Le virus de la rage appartient au genre *Lyssavirus*, un groupe de virus provoquant des encéphalites. À l'intérieur de ce genre, il existe douze espèces différentes de lyssavirus, le virus rabique classique (RABV) étant le plus important en termes de santé publique et de santé animale. Les carnivores, fréquemment les chiens et les chats domestiques et selon les continents, plusieurs autres espèces de carnivores (renards, chacals, etc.) ou de chiroptères (chauve-souris) véhiculent différents variants du RABV.

3. Où la rage est-elle présente ?

Le virus classique de la rage est présent dans le monde entier. Certains pays sont parvenus à éradiquer la maladie grâce à des mesures sanitaires rigoureuses répondant aux conditions fixées par l'OIE pour atteindre le statut indemne de rage. Dans d'autres pays, la rage reste endémique et touche les chiens et/ou des animaux sauvages.

4. Quelle est l'ampleur de la rage au niveau mondial ?

Une personne meurt de la rage toutes les dix minutes. Chaque année, la rage tue environ **60 000 personnes** dans le monde ; elle touche plus particulièrement les enfants des pays en développement, l'Afrique et l'Asie étant les premiers continents concernés. Dans les pays où la maladie tue encore, le **chien** est le **principal réservoir du virus**. Le contrôle de la rage chez les chiens, et surtout chez les chiens errants, doit par conséquent être la première des priorités pour prévenir les cas mortels chez l'homme.

5. Comment la rage se transmet-elle ?

Le virus de la rage se transmet par la **salive** d'un animal infecté. Le plus souvent, le virus pénètre par la plaie due à une morsure ; **plus de 95 %** des cas humains sont causés par des **morsures dues à des chiens infectés**.

6. Comment la rage se propage-t-elle dans l'organisme?

Le virus reste généralement au point d'entrée de l'organisme pendant un certain temps, avant de se déplacer le long des **nerfs** vers le **cerveau** où il se multiplie. Il se déplace alors à nouveau le long des nerfs pour atteindre les **glandes salivaires**.

7. Quelle est la période d'incubation de la rage ?

Le délai d'apparition des signes cliniques chez un animal contaminé peut varier entre **quelques jours et plusieurs mois** selon la souche virale, l'espèce, l'individu et le point d'entrée dans l'organisme. La maladie peut donc se **transmettre** à d'autres animaux et à des personnes par la salive d'un animal infecté, parfois **avant même que celui-ci ne présente de signes cliniques**, ce qui représente une menace insidieuse pour toute personne entrant en contact avec cet animal.

8. Quelles sont les signes cliniques de la rage chez les animaux ?

Les signes cliniques de la rage varient en fonction de l'effet du virus sur le cerveau.

Sous sa **forme classique**, la maladie se traduit par des **changements comportementaux** soudains pouvant amener les animaux infectés, notamment les animaux sauvages, à perdre leur crainte naturelle vis-à-vis des autres animaux et de l'homme et à accepter les **rapprochements et les contacts étroits d'une manière inhabituelle, notamment avec l'homme**. La maladie évolue en provoquant une **paralysie progressive** conduisant à la **mort**.

Dans certains cas cependant, les changements comportementaux sont minimes et l'animal peut mourir rapidement sans accuser de signes cliniques significatifs.

Pour toute information complémentaire, voir la [Fiche d'information générale sur la rage](#)

9. Comment la maladie est-elle diagnostiquée ?

La maladie peut être suspectée sur la base des signes cliniques mais des examens de laboratoire sont nécessaires pour confirmer le diagnostic. Les prélèvements recueillis sur les animaux morts doivent être adressés à des laboratoires compétents pour le diagnostic. Les recommandations de l'OIE figurent dans le [Manuel de l'OIE des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres](#).

10. Que faire en cas de morsure par un animal, sauvage ou domestique ?

Toute morsure d'un animal domestique ou sauvage doit faire l'objet d'une **investigation**. Il est essentiel de signaler l'incident à un vétérinaire, qui prendra les mesures appropriées. La personne mordue doit consulter un médecin rapidement.

LA STRATÉGIE DE L'OIE POUR LUTTER CONTRE LA RAGE

11. Quels sont les risques de santé publique associés à cette maladie ?

La rage est considérée comme l'une des **zoonoses les plus redoutables** au monde (les zoonoses sont des maladies qui se transmettent naturellement des animaux à l'homme). La **présence de la rage chez les chiens domestiques** constitue une menace pour l'homme, ce qui reste une préoccupation majeure dans nombre de pays en développement. La maladie peut aussi avoir des conséquences économiques dans certains pays quand elle touche des animaux d'élevage (bovins, chevaux, petits ruminants, etc.).

12. Les cas de rage doivent-ils être notifiés à l'OIE ?

La rage est inscrite sur la liste des maladies animales publiée dans le [Code sanitaire pour les animaux terrestres](#) de l'OIE. Il s'agit par conséquent d'une maladie que les autorités vétérinaires des Pays membres doivent obligatoirement déclarer à l'OIE, sous la responsabilité des Délégués OIE des pays concernés.

13. Quels sont les objectifs de l'OIE en matière de lutte contre la rage ?

Les objectifs de l'OIE consistent non seulement à encourager la **transparence** de la notification de la maladie par les Pays membres, mais aussi à inciter les gouvernements à investir dans les **programmes de contrôle prioritaires**, notamment les plans de prévention ciblant la vaccination des chiens, qui constituent le principal réservoir et vecteur de la maladie pour l'homme.

14. Quelles sont les mesures de prévention et de contrôle de la rage ?

Dans les pays où la maladie est endémique, des mesures sont mises en œuvre pour gérer et réduire le risque d'infection **dans les populations animales sensibles à cette maladie** (faune sauvage, animaux errants et animaux domestiques sous contrôle d'un propriétaire) et pour créer une barrière entre la source animale de la maladie et l'homme. Ces mesures comprennent :

- des campagnes de sensibilisation et d'information du public (grand public, propriétaires de chiens et enfants) ;
- la surveillance et la déclaration des cas suspects de rage chez les animaux sensibles ;
- des recherches sur la dynamique de la maladie, les vaccins et les systèmes d'administration dans les populations cibles ;
- des programmes de vaccination des animaux domestiques par voie injectable visant notamment les chiens ;
- des programmes de vaccination des animaux sauvages (le plus souvent par épandage d'appâts vaccinaux dans leur milieu naturel) ;
- des programmes de contrôle des populations d'animaux errants et leur vaccination si possible.

Les programmes de contrôle de la rage constituent un défi majeur pour de nombreux pays. Le coût de la vaccination des chiens reste cependant minime comparativement au coût réel des traitements d'urgence administrés aux victimes d'une morsure. 10 % du coût global de ces traitements suffiraient en effet à réduire considérablement voire à éliminer la rage chez les chiens. (*Voir aussi* question 17)

Les personnes étant régulièrement en contact avec des animaux dans le cadre de leur profession, comme les vétérinaires et les personnes chargées du contrôle des animaux et du suivi de la faune sauvage, doivent appliquer des mesures de prévention pour éviter toute contamination par la salive, les glandes salivaires ou les tissus nerveux des animaux infectés, et doivent dans certains cas être protégées par une vaccination préalable à toute exposition. En cas de morsure d'une personne par un carnivore domestique ou sauvage, il est nécessaire de consulter d'urgence un médecin et un vétérinaire. Des informations complémentaires peuvent être trouvées sur le [site de l'OMS](#). La vaccination des hommes est également possible.

15. Quel est l'objectif des programmes de vaccination contre la rage ?

La vaccination des chiens est la méthode de choix pour contrôler et éliminer la rage dans le monde. Pour des raisons épidémiologiques, éthiques et économiques, l'abattage sanitaire des animaux constituant des réservoirs potentiels ne peut pas être considéré comme une méthode prioritaire de contrôle et d'éradication. Toutes les campagnes fructueuses d'éradication de la rage ont inclus des mesures combinant le contrôle et la vaccination des populations de chiens errants ainsi que la vaccination de tous les chiens appartenant à un propriétaire.

Les campagnes de vaccination visent à couvrir environ **70 %** de la population canine présente dans une zone où la rage est endémique.

Chez les animaux sauvages, l'immunisation orale par appâts vaccinaux a donné d'excellents résultats chez certaines espèces animales (renards, ratons-laveurs, mouffettes...) et s'est avérée une solution efficace pour contrôler voire éradiquer la rage chez les renards en Europe de l'Ouest, par exemple. Cependant son coût est élevé.

16. Quelles sont les actions menées par l'OIE ?

L'OIE élabore des normes, lignes directrices et recommandations à fondements scientifiques pour contrôler la maladie chez les animaux et en prévenir la propagation. L'Organisation publie aussi des normes sur le diagnostic de la maladie et la fabrication de vaccins de qualité à usage vétérinaire, de même que sur le contrôle des populations de chiens errants.

Les normes de l'OIE en matière de rage sont révisées régulièrement, en privilégiant l'importance épidémiologique de l'espèce majoritairement impliquée dans les cas humains (généralement les chiens).

L'OIE, en collaboration avec l'OMS et la FAO, s'efforce de réduire au maximum l'impact sanitaire, social et économique de la rage en coordonnant les activités au niveau mondial.

L'OIE établit des banques régionales de vaccins destinés aux chiens et fournit à la demande le support technique nécessaire à ses Pays membres (voir ci-après).

LES PROGRAMMES ET APPUIS DE L'OIE POUR LUTTER CONTRE LA RAGE

17. A-t-on les moyens d'éliminer la rage canine ?

Les économistes estiment que 10 % seulement des ressources financières utilisées pour traiter en urgence les personnes mordues par un chien potentiellement enragé (prophylaxie post-exposition) suffiraient aux Services vétérinaires nationaux du monde entier pour éradiquer la rage à sa source chez les animaux domestiques, notamment chez les chiens, et pour prévenir ainsi presque tous les cas humains dans le monde (environ 60 000 décès par an).

18. Sur quels appuis l'OIE peut-elle compter pour lutter contre la rage ?

Une stratégie de contrôle de la rage ne peut être efficace qu'avec le soutien de partenaires coordonnés mettant en œuvre les mêmes stratégies.

L'OIE s'appuie avant tout sur les Services vétérinaires de ses 181 Pays membres.

En coopération avec la FAO, l'OMS et l'Alliance mondiale contre la rage (GARC), l'OIE formule des recommandations visant à assurer une bonne collaboration intersectorielle et la mise en œuvre mondiale des stratégies les mieux appropriées. En 2015, suite à la [Conférence mondiale](#) qui s'est tenue à Genève, l'OIE et l'OMS ont rendu public le [Cadre mondial](#) pour l'élimination de la rage humaine transmise par les chiens, en collaboration avec la FAO et avec le soutien du GARC. Ce document stratégique apporte une approche coordonnée et une vision globale pour l'élimination de cette maladie à l'échelle planétaire. Son ambition : harmoniser mondialement les actions et donner des directives modulables et réalisables aux pays et régions afin de ramener à zéro le nombre de décès humains liés à la rage canine d'ici à 2030 dans les pays participants.

Les Pays membres ont, pour leur part, la responsabilité de mettre en place les moyens de lutte préconisés par l'OIE par le biais de leurs Services vétérinaires, de leurs services de santé publique, de leurs autorités locales, des municipalités et de leurs forces de police. Ils peuvent aussi s'appuyer sur des organisations non gouvernementales (ONG).

19. Qui sont les experts de l'OIE ?

L'OIE compte dix [Laboratoires de référence](#) au niveau mondial, désignés pour leur excellence scientifique en matière de rage. Les experts de référence sont responsables devant l'OIE et tous ses Pays membres des questions scientifiques relevant de leur domaine de compétences. Ce sont des chercheurs de renommée internationale qui aident activement les Laboratoires de référence à fournir l'assistance technique et scientifique requise et à formuler des avis sur la surveillance et le contrôle de la maladie. Ils proposent également des formations scientifiques et techniques destinées aux Pays membres de l'OIE et coordonnent des études scientifiques et techniques en collaboration avec d'autres laboratoires ou organisations.

20. L'OIE apporte-t-elle son soutien à la vaccination contre la rage ?

La solidarité envers les pays en voie de développement est essentielle. Avec le support de l'Union européenne, de l'Australie, de l'Allemagne, de la France, du Canada et du Japon, le Fonds mondial de l'OIE pour la santé et le bien-être animal a déjà permis la réalisation de nombreuses actions, comme la création, en 2012, d'une banque de vaccins antirabiques pour les chiens permettant des livraisons régulières aux pays les plus pauvres de l'Asie et de l'Afrique, principalement.

À ce jour (août 2017), 19,1 millions de doses de vaccins antirabiques ont été distribuées par l'OIE. Parmi celles-ci, 5 millions ont directement été livrées par l'OIE dans dix-huit pays afin d'appuyer leurs campagnes de vaccination nationales. En plus de cela, 14,1 millions de doses ont été commandées par des pays ou des organisations internationales.

En effet, dans le cadre de l'Alliance Tripartite (OMS, OIE, FAO) pour le contrôle de la rage, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a décidé de commander des doses de vaccin canin issues de la banque de vaccins antirabiques de l'OIE. À août 2017, 13,8 millions de doses de vaccins antirabiques ont été achetées par l'OMS afin d'être livrées aux Philippines, en Afrique du Sud, en Tanzanie et en République Centrafricaine.

Ce modèle garantit la mise à disposition de vaccins de haute qualité produits selon les normes intergouvernementales de l'OIE, et leur livraison efficace sur le terrain, ainsi qu'un prix obtenu après une mise en compétition mondiale entre les fournisseurs potentiels.

Informations complémentaires

- [Portail Internet de l'OIE sur la rage](#)
- [Fiche d'information générale sur la rage](#)
- [Fiche technique sur la rage](#)
- [Code sanitaire de l'OIE pour les animaux terrestres](#)
- [Manuel de l'OIE des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres](#)
- [Plan directeur de Prévention et de contrôle de la rage canine \(GARC, 2015a\)](#)